



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

APL

Question écrite n° 49041

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre délégué au logement sur les conséquences de la réforme des aides personnelles au logement, dont le principe est de recalculer le taux d'APL en fonction des revenus et des loyers et d'harmoniser les barèmes APL 1 et APL 2. En effet, sans remettre en cause le bien-fondé de la volonté de simplifier les procédures pour les bénéficiaires de l'APL, force est de constater que ce rééquilibrage des formules de calcul va entraîner une baisse de niveau des prestations particulièrement sensible en APL 1 y compris pour les ménages à bas revenus (0,5 SMIC). Ainsi, tous chiffres confondus, il apparaît que le nombre de bénéficiaires de la nouvelle APL est inférieur à celui de l'APL actuelle et pour les revenus proches de l'exclusion, des baisses importantes d'APL allant jusqu'à plus de 150 francs par mois sont à prévoir. Cette réforme, qui s'inscrit dans une perspective d'économies budgétaires déjà entamée par le gel des barèmes de juillet 1993 à juin 1994 et de juillet 1995 à fin 1996 ne va pas manquer de pénaliser les locataires modestes « au profit » des plus modestes. De plus, ces transferts auront pour résultat un nombre accru des demandes auprès du fonds solidarité logement (FSL) et de la commission de surendettement. Il lui demande en conséquence de lui préciser les mesures qu'il compte prendre afin de ne pas remettre en cause le droit au logement des plus modestes.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49041

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1037